

REGLEMENT DU GRAND JEU « MISTER PIZZA »

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'entreprise personnelle exploitée sous l enseigne « MISTER PIZZA », inscrite au RCS d'Antibes sous le numéro 351363635, dont le siège social est à 06480 LA COLLE SUR LOUP, 150 rue de Lattre de Tassigny, (ci-après désigné l'organisateur) organise du 1 Juin 2022 au 30 Juin 2022 inclus dont le tirage au sort s'effectuera le 04 Juillet 2022, sur son site internet <https://www.mister-pizza.com>, un jeu avec obligation d'achat (ci-après désigné le Jeu), selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après désigné le Règlement). Le Jeu, le site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit Français.

ARTICLE 2 : CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, âgée de 14 ans révolus au jour de son inscription, domiciliée exclusivement dans l'une des zones concernées par les livraisons MISTER PIZZA, telles que renseignées à l'article 3, à l'exception de toute autre ville non mentionnée ci-après.

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve. Le participant certifie satisfaire à toutes les conditions exposées au présent Règlement pour participer au Jeu et respecter l'intégralité de ses dispositions ainsi que les lois et réglementations applicables.

Tout participant âgé de moins de 18 ans au jour de son inscription doit obtenir préalablement l'autorisation d'un parent, du tuteur ou représentant légal disposant de l'autorité parentale, pour participer au Jeu et accepter les conditions du règlement. L'organisateur pourra demander à tout participant de moins de 18 ans de justifier de cette autorisation par écrit. Si un mineur est tiré au sort il devra être accompagné par un parent ou toute autre personne titulaire de l'autorité parentale pour retirer son lot. Des justificatifs pourront être demandés par l'organisateur préalablement à la remise du lot.

Sont expressément exclus du Jeu les membres du personnel, des établissements « MISTER PIZZA », employés par l'organisateur.

Suivant les modalités décrites ci-dessous, chaque participant pourra s'inscrire plusieurs fois pendant toute la durée du Jeu.

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles régissant le présent jeu.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le gain si le gagnant n'a pas rempli les champs obligatoires sur le site lors de sa commande et ce conformément à ses pièces justificatives d'identité et d'adresse, qu'il devra produire pour rentrer en possession de son lot.

ARTICLE 3 : MECANIQUE DU JEU / TIRAGE AU SORT

Pour s'inscrire et participer au tirage au sort, il suffit pendant la durée du Jeu, à savoir entre le 01 Juin 2022 et le 30 Juin 2022 inclus (de 11h à 14h du Lundi au Samedi et de 18h à 22h tous les jours) de se connecter via internet sur le site <https://www.mister-pizza.com> ,de passer et payer en intégralité une commande égale ou supérieure à 25 euros (vingt cinq euros) en une seule fois.

DG

La commande devra impérativement concerner une adresse située dans la zone de livraison prévue et renseignée sur le site : NICE - SAINT LAURENT DU VAR – CAGNES SUR MER – VILLENEUVE LOUBET – VENCE – LA COLLE SUR LOUP – SAINT PAUL DE VENCE – ANTIBES – JUAN LES PINS – GOLFE JUAN – VALLAURIS – BIOT – SOPHIA ANTIPOLIS – VALBONNE – MOUANS SARTOUX – MOUGINS – GRASSE – PEUMEINADE – AURIBEAU- PEGOMAS – LE CANNET – CANNES – CANNES LA BOCCA – MANDELIEU – MANDELIEU LA NAPOULE– FREJUS—SAINT RAPHAEL.

Il s'engage à remplir en bonne et due forme tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription, à savoir : nom, prénom, adresse email valide, numéro de téléphone, et avoir accepté le règlement dans son intégralité en cochant la case prévue à cet effet.

Chaque participant devra également cocher la case « Participation au Jeu » et effectuer son choix sur le type de vélo pour lequel il entend participer au tirage au sort.

Il est possible de participer plusieurs fois au Jeu pendant toute la durée de l'opération en respectant les conditions énoncées.

De même en cas de participation multiple il est possible d'effectuer des choix différents pour les vélos mis en Jeu dans le cadre du tirage au sort.

Tout autre mode de participation ne sera pas pris en compte.

Toute tentative de commande et donc d'inscription en dehors des horaires d'ouverture et des dates limites de participation ne sera pas validée (le système informatique de l'organisateur faisant foi).

Une vérification sur la validité des e-mails communiqués pourra être effectuée en fin de jeu. Tout e-mail erroné, non valide entraînera la disqualification de celui qui l'a communiqué. De même lors de la remise du lot il pourra être procédé à la vérification sur les éléments renseignés lors de l'inscription au Jeu.

Le tirage au sort du gagnant sera effectué par l'organisateur et sous son contrôle, sur la base du listing informatique des participants dont l'inscription a été validée au moyen du logiciel site internet Softcasse le 04 Juillet 2022.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, incomplètes, erronées ou après la date limite de participation le 30 juin 2022, seront considérées comme nulles, non prises en compte, sans recours possible.

Toute tentative de fraude conduira à l'exclusion du participant et l'exposerait à d'éventuelles poursuites.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable du dysfonctionnement, retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau Internet ou du site MISTER PIZZA.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Deux lots sont mis en Jeu : 1 vélo électrique femme et 1 vélo électrique homme.

- 1 vélo électrique homme taille M de marque Moustache référence SA28C0247215 d'une valeur prix public catalogue de 2999 euros
- 1 vélo électrique femme taille L de marque Moustache référence SA28C0153210 d'une valeur prix public catalogue de 2199 euros

Le ou la gagnante sera tirée au sort dans la catégorie concernée selon le choix fait lors de la participation. Chacun est libre de s'inscrire dans la catégorie qu'il souhaite.

Les gagnants seront prévenus dans les 8 jours du tirage au sort, par l'envoi d'un courrier électronique, à l'adresse mail communiquée, après vérification effectuée sur les conditions de participation, le tout doublé d'un appel téléphonique.

Les conditions de remise du lot seront communiquées aux gagnants.

Si l'un des gagnants ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courrier électronique et d'un courrier recommandé à l'adresse renseignée, il sera considéré comme ayant renoncé définitivement à son lot, sans aucun recours possible et le lot restera la propriété de l'organisateur.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de non distribution du ou des courriers et courriels (adresse erronée, non valide incomplète, ...)

Les nom, prénom, et ville des gagnants seront affichés sur le site internet <https://www.mister-pizza.com> pendant une durée de 30 jours après le tirage au travers d'une fenêtre pop-up, ainsi que sur le site Facebook et Instagram de l'organisateur.

Les lots décrits ci-dessus ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet ou prestation qu'elle que soit sa valeur ; ils ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Si le ou les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation, ni aucun recours.

Un gagnant mineur devra obligatoirement être accompagné d'un de ses parents ou du titulaire de l'autorité parentale pour retirer son lot. Là encore l'organisateur se réserve le droit de demander tout justificatif qu'il jugerait utile pour satisfaire aux conditions du présent jeu et veiller à son bon déroulement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du lot ou de proposer un bien de même valeur.

ARTICLE 6 : DEPOT DE REGLEMENT

Le règlement du présent jeu est déposé chez Maître Jérôme LALEURE, Huissier de Justice associé, Commissaire de Justice qualifié, au sein de la SCP LALEURE NONCLERCQ-REGINA CARON CHEVALIER, ELITAZUR, 23 avenue du Petit Juas, 06400 CANNES.

Le règlement complet du Jeu peut être consulté via le site Internet <https://www.mister-pizza.com> exclusivement en Français.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Des avenants pourront venir compléter et/ou modifier le présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Dans ces diverses hypothèses, une information sera communiquée via le site internet <https://www.mister-pizza.com>.

Seule la version du règlement et des éventuels avenants déposés chez Maître Jérôme LALEURE fait foi et prévaut sur toute autre version.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION PUBLICATION RESULTAT

Les gagnants acceptent par avance la publication sur le site de leurs noms, prénoms et villes de domicile sans qu'ils puissent prétendre à aucune contrepartie, ni indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 9 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Il est rappelé que pour s'inscrire dans le cadre du Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse ...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique sont destinées à l'organisateur. Ces informations sont nécessaires à la détermination du gagnant par tirage au sort et donc à l'attribution du lot.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable du participant via la case à cocher présente lors de l'inscription au Jeu.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, chaque participant bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Il a le droit de s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes et le droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale ainsi que le droit de donner des directives sur le sort de ses données.

DG

Les participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits et/ou ne souhaitant pas que ces informations soient communiquées à des tiers, peuvent le signaler en écrivant à :

contact@mister-pizza.com

ARTICLE 10 : DIFFICULTES / RECLAMATIONS / ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce Jeu implique l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site <https://www.mister-pizza.com>, à commander et à s'inscrire, (consultation, enregistrement et/ou conservation de la totalité ou d'une partie des renseignements demandés et champs à compléter) du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau ; les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

Enfin, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse et les risques d'interruption.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi Française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par l'organisateur et/ou par la SCP LALEURE NONCLERCQ-REGINA CARON CHEVALIER dans le respect de la législation Française applicable.

Toute contestation relative au Jeu, devra être formulée par écrit sous un délai maximal de 30 jours à compter de la date limite de participation, le cachet de la poste faisant foi.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, donc sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Fait à Cannes le 06/05/2022

MISTER PIZZA FRANCHISEUR
M. GOMEZ Didier
150, Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
06480 LA COLLE SUR LOUP
SIRET 351 373 835 000 18

DG